Aux Citoyens patriotes des Sect. de Paris
et de toutes les Societés des amis
de la Constitution Française

par J. Bz. Rotondo professeur de Langues

1er. mai

1791

FRC 29959

Case FRC 24915

AUX CITOYENS PATRIOTES DES SECTIONS DE PARIS, ET DE TOUTES LES SOCIÉTÉS DES AMIS DE LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Du premier mai 1791.

FRERES ET AMIS,

JEAN-BAPTISTE ROTONDO, professeur de langue anglaise, italienne et latine, (connu par le propos de *Moitié l'un, Moitié l'autre*) croit se devoir à lui-même de justifier enfin combien il a de droits à l'estime et à la confiance d'une nation généreuse et hospitalière : il commence enfin à jouir du prix réservé à la vertu opprimée et au courage qui a su combattre.

Calomnié par une cabale, aux ordres d'un chef dont il a innocemment blessé l'orgueil, devant l'*hôtel de Castries*,

THE NEWBERRY LIBRARY

le 12 octobre, --- arrêté illégalement le 19 novembre dans la cour des Feuillans, par l'ordre privé de *du Bouzet*, capitaine du centre, conduit par ses fusiliers *à la mairie*, retenu en charte privée quatre heures et demi, et renvoyé *par grace*. --- Assassiné de *dessein prémédité* huit jours après, vers dix heures du soir, dans *la rue Croix des Petits-Champs*, par les *mouchards Louvain*, *Millet*, *Senard* et *Raimbaut* cavaliers, *Dubois*, *Rouillart*, *Georges* et *Bardin*, en sortant de chez *Estienne* avec *Geoffroy*. --- Arrêté de nouveau pour de prétendus propos *injurieux* et *incendiaires*, sur des délations d'autres *mouchards*, concertées avec les chefs de la police, conduit au Châtelet, décrété par ces infâmes juges; enfin absous le 19 janvier au tribunal des Dix, au milieu des acclamations d'un peuple immense; voilà la série des persécutions injustes que cet étranger a essuyées en deux mois dans la capitale.

Le premier usage que Rotondo a fait de *sa liberté*, a été d'attaquer dans les tribunaux, ceux qui avoient osé y porter atteinte, ceux qui avoient compromis ses jours : secondé par M. *de Verrières*, défenseur officieux, aussi zélé qu'intelligent, il a, le premier, réclamé dans les tribunaux contre *la liberté violée* : plein des grands principes de la *liberté Anglaise*, il a le premier donné l'exemple en France, de l'exercice du droit de *responsabilité contre les abus de pouvoirs* et les *attentats à la liberté individuelle*. L'honneur lui faisoit un devoir de cette conduite, et sa conscience lui en assuroit le succès.

En effet, le 11 février, Rotondo s'est présenté au

deuxième tribunal *des Petits-Pères*, et y a rendu plainte contre *Estienne*, *Geoffroy*, *Louvain*, *Millet* et autres *mouchards*, auteurs et complices de son assassinat, *rue Croix des Petits-Champs* : le 7 mars, *Louvain* et *Millet*, prévenus de l'avoir, *de dessein premédité*, excédé et frappé de coups, ont été décrétés de prise-de-corps.... *Estienne* et *Geoffroy*, prévenus d'avoir *favo isé ces excès* et *mauvais traitemens*, ont été décrétés pour *être ouïs*.... *Louvain* a été arrêté le lendemain, et mis au Châtelet.... *Estienne* est comparu.... *Geoffroy* non comparant a été décrété d'*ajournement personnel*.... Enfin de *prise-de-corps*.... *Millet* n'a pu encore être arrêté.... *Louvain* a demandé sa liberté provisoire, la requête a été jointe aux fonds.... Il vient de se rendre appellant de cette ordonnance.... L'appel est au *tribunal des Minimes*... Le procès va se poursuivre à toute outrance.

Cependant, dès le 30 mars, ROTONDO avoit aussi rendu plainte au premier tribunal *au Palais*, contre le *capitaine du Bouzet*, auteur de son arrestation, aussi illégale qu'injurieuse, du 19 novembre ; et comme le *Maire* et le *Général* étoient au moins complices de cet attentat *aux droits de l'homme et du citoyen*, son conseil ne balança point à les faire *assigner comme témoins*. Le *Général* est comparu le lundi 4 mars, et le *Maire*, à cause d'une indisposition, 15 jours après.

C'est la première fois que le peuple Français a joui du spectacle, utile au maintien de la Constitution, de voir ses premiers mandataires soumis, *comme tout citoyen*, aux volontés de la loi.... de les voir appellés à subir

la peine de *l'abus d'autorité*, commis par leurs agens, contre un citoyen, contre un étranger.

Le résultat des dépositions a provoqué de la justice du tribunal, un décret contre le capitaine *du Bouzet*.

Rotondo également jaloux de ne rien laisser impuni de tout ce qui a pu compromettre sa réputation, a aussi réclamé la sévérité du sixième tribunal, *à l'Abbaye Saint-Germain*, contre l'*imprimeur Champigny*, coupable de la plus affreuse calomnie, insérée dans le N°. 19 du journal intitulé, *l'Ami de la Révolution*, ou *les Philippiques*: cet article, publié du 15 au 22 janvier, outre des personnalités, des injures, des mensonges infâmes, des accusations atroces, a annoncé que Rotondo *venoit d'être élargi par le tribunal des Dix, avec un plus amplement informé de six mois : espèce d'absolution*, ajoute le journaliste, *qui annonce que les Juges ont eu la conviction du crime, sans en réunir assez de preuves pour prononcer*: tandis que le tribunal *des Dix* l'a déchargé de toute accusation, que l'écrou a été *rayé* et *biffé* du registre des prisons; et que son arrestation a été déclarée *nulle, injurieuse et vexatoire*.

Cette calomnie, qui a été publiée avec profusion et malignité, réunit tous les caractères du délit le plus grave, l'honneur outragé, la réputation offensée, le crédit détruit, la délicatesse d'ame compromise. L'homme sans doute n'a rien de plus précieux, un citoyen n'a rien de plus sacré; mais combien une méchanceté aussi gratuite, est plus coupable envers un *étranger*! Combien elle est plus perfide envers un homme *public*, un

homme dont la profession et les talens ont besoin d'une réputation intacte, *sur-tout dans les circonstances et dans un pays étranger.*

Aussi cette cruelle calomnie a-t-elle eu des effets bien terribles, pour celui qui en étoit injustement l'objet. Elle lui a tout enlevé, *crédit*, *confiance*, *amis* et *patrie*. . . . . ,

Rotondo avoit loué la *salle du cirque au Palais-Royal*, pour y r'ouvrir cette année un cours des *langues dont il est Professeur :* il l'avoit annoncé par une affiche publiée alors... L'année dernière il avoit eu un nombre considérable d'écoliers. . . et ce nombre ne pouvoit qu'augmenter dans ce nouveau cours. . . . mais la publicité de cette odieuse calomnie, a éloigné les écoliers . . . Rotondo a eu la douleur de voir s'évanouir les avantages bien légitimes qu'il s'étoit promis en se chargeant d'un loyer très-cher. La nécessité d'y satisfaire, les besoins ordinaires de la vie, les sacrifices qu'entraîne la poursuite en justice, tous ces genres de dépenses, sans aucun retour, en épuisant peu-à-peu ses ressources, l'ont enfin réduit à chercher dans la générosité des *Patriotes Français*, les secours que la vertu a le droit d'attendre de la vertu chez une grande nation.

Lié par l'honneur et l'estime de soi-même, à la nécessité de poursuivre sans relâche les auteurs et les complices des cruelles persécutions qu'il a éprouvées par le ressentiment d'un seul homme, il voit avec une douleur, voisine *du désespoir*, que la même cause qui lui rend ici ses talens une ressource stérile, lui en rend

l'exercice impossible ailleurs. Il ne peut aller, ni en Angleterre où il a *une chaire publique*, ni dans tout autre royaume, qu'il n'ait obtenu *réparation* et *satisfaction* de tous les attentats commis à son égard.

La société entière est intéressée à cette justice .... Sa cause est celle de tous les *hommes*, de tous les *citoyens*, de tous les *étrangers* ... exemple malheureux de la plus basse vengeance, il a porté, sous l'empire des loix, *au mépris des droits de l'homme et du citoyen*, la peine réservée aux délits, ou aux crimes. On s'est flatté quelque tems que ces attentats seroient impunis, on a cru lui ôter les moyens de former aucune réclamation, aucune plainte. Mais celui qui avoit eu la vertu de refuser, *dans les fers*, des offres honteuses, celui qui a rejetté de l'*or*, depuis qu'il est hors du Châtelet, connoissoit trop le prix *de l'honneur* pour ne point venger le sien, dût-il être encore opprimé. Des amis de la vérité, de la loi, de la liberté et de la vertu ont secondé ses efforts, ont soutenu son courage. Il réclame aujourd'hui l'appui des patriotes; il demande à s'investir de leurs suffrages dans les tribunaux .... Et quelle circonstance fut plus pressante? Quand l'interêt de sa cause fut-il plus précieux aux citoyens!... Quand la société aura-t-elle plus besoin, que la sévérité de la justice, arrête enfin les excès *de la force publique*, qu'elle en réprime les *abus* et qu'elle ose rappeller les dépositaires *de l'autorité* à l'exercice *des pouvoirs prescrit par la loi.* Lui-même en ce moment est *circonvenu et menacé*.... On voudroit le faire fuir... Mais non, il a droit à la loi. Il se met sous sa sauve-garde.

Rotondo a fait tout ce qu'il a pu pour *la constitution Française;* sans doute que pour *un étranger*, c'est avoir bien mérité de la nation; c'est avoir noblement justifié les attentions et la confiance qu'elle se plaît à donner aux étrangers... Il y mettra bientôt le comble, il va prendre à partie les membres qui composoient *le tribunal du Châtelet:* il va traîner aux pieds des *juges du Peuple* ce reste infâme des *suppôts du despotisme*; il les livrera au glaive de la loi... La loi sera connue, elle sera respectée, et un étranger se glorifiera d'avoir été l'auteur de ce bienfait; c'est ainsi qu'il sied à un *homme d'honneur*, de se venger des persécutions qu'il a éprouvées *dans une terre étrangère*, à l'insçu de la nation, au mépris des loix; une telle vengeance a sans doute des charmes pour une belle ame, pour un ami *de la liberté et des Français.*

Nota. Les ennemis de Rotondo, le désignent comme un des agens de M. d'Orléans. Jamais calomnie n'a été aussi ridicule. Il déclare donc, qu'il n'a jamais connu M. d'Orléans, et il défie à qui que ce soit de lui prouver aucune liaison directe, ou indirecte avec M. d'Orléans, à qui le sieur Rotondo n'a jamais parlé.

Signé, ROTONDO, *professeur, membre de plusieurs clubs patriotiques, rue Dauphine, chez M. l'Heureux, au bureau de la loterie, n°.* 56.

VERRIERES, *premier défenseur officieux de la liberté civile, rue de l'Egalité.*

A PARIS, de l'imprimerie Patriotique, cour du Commerce.